

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



***LES MINORITES MUSULMANES EN EUROPE:  
PERSPECTIVES D'INTEGRATION ET  
DYNAMIQUES DE PROGRESSION DE L'ISLAM***

*Mémoire de géopolitique  
du Commandant Fernando PAGLIALUNGA  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique et religions »*

*Directeur : Monsieur Aymeric CHAUPRADE*

*Mars 2003*

***LES MINORITES MUSULMANES EN EUROPE:  
PERSPECTIVES D'INTEGRATION ET DYNAMIQUES DE PROGRESSION DE  
L'ISLAM***

***SOMMAIRE***

**PREMIÈRE PARTIE : LA CONDITION DES MUSULMANS AU SEIN DES PAYS  
EUROPEENS**

Insertion, assimilation et intégration

La minorité musulmane en Europe.

Appartenances, pratiques et organisations.

**DEUXIÈME PARTIE : LA PROGRESSION DE L'ISLAM EN EUROPE.**

Le fondamentalisme islamique.

La stratégie des grands pôles de l'islam.

L'ouverture et la fragilité des démocraties occidentales.

## INTRODUCTION

L'histoire de l'Europe permet de constater l'importance du phénomène religieux, aussi bien dans sa dimension idéologique qu'institutionnelle. L'Union européenne a souvent, dans sa construction, fait appel à l'héritage commun des pays membres. L'Europe s'est unie et l'un des ciments de cette construction a été l'attachement profond des membres à des valeurs communs, dont la religion chrétienne. Cependant, dans la durée, s'est opéré un lent mouvement de sécularisation des esprits et des institutions, en direction d'une progressive mise à distance du religieux, d'un renvoi de ses manifestations dans l'ordre de convictions individuelles. Dans ce cadre particulier les rapports entre les citoyens européens, leurs institutions et les différentes minorités, surtout les immigrés de religion musulmane, sont souvent conflictuels et la plupart des intéressés refusent un dialogue ouvert et libre.

Pour la première fois, les musulmans doivent vivre dans des sociétés où les références religieuses n'occupent plus une place centrale dans la vie sociale et politique.

De plus, les immigrés, notamment ceux de la première génération, sont, en général, les éléments les plus vulnérables économiquement et les moins éduqués au sein des sociétés d'origine. L'écart social à combler au sein des sociétés européennes demeure donc conséquent, même si des améliorations peuvent être notées au sein des générations suivantes avec l'apparition de classes moyennes ainsi que de certaines figures intellectuelles formées en Europe.

Malheureusement, il y a quelques grands pôles du fondamentalisme islamiste qui s'opposent à tout processus d'intégration des minorités musulmanes car leur optique final consiste à empêcher toute sorte d'acceptation de la domination "infidèle".

Par conséquent, il serait souhaitable que s'instaurent des négociations crédibles et permanentes parce qu'aujourd'hui un "face à face" pacifique entre l'Islam et l'Occident, les minorités et les Etats, est nécessaire et urgent. Le passage définitif et concret des stades de l'insertion, de la "cohabitation" forcée et de l'assimilation au stade de l'intégration est indispensable. Tout l'enjeu est de savoir dans quelles conditions ces minorités, majoritairement modérés et pacifiques, parviendront à s'autonomiser et à se couper de l'influence des grands pôles du fondamentalisme qui ont intérêt à les conduire et les conditionner. De plus, il faudrait savoir si les pays occidentaux, jusqu'à présent incapables de prendre en compte ni les demandes des musulmans immigrés ni les processus en cours au sein de l'islam minoritaire, surtout parmi les nouvelles générations, sont

en condition d'établir des modèles d'intégration efficaces, universels et compatibles avec les sociétés d'accueil.

Sans l'intégration complète de ces millions d'immigrés de religion musulmane qui sont en Europe et participent à la vie des sociétés européennes, les rythmes de croissance économique et sociale des pays d'accueil sont destinés à se ralentir et les pôles du fondamentalisme sont en condition de poursuivre leurs desseins hégémoniques.

## **1 - La condition des musulmans au sein des pays européens.**

### **1.1 - La minorité musulmane.**

Parler des musulmans en Europe c'est se référer à une réalité culturelle et politique hétérogène: diversité des nationalités d'origine, des status, des situations, des références doctrinales. La connaissance directe du fait musulman est rendu difficile par le souci, fondé, de protéger la vie privée et de prévenir toute différenciation génératrice d'exclusion.

Il s'agit des minorités disséminées sur un vaste territoire. Leur présence sans intégration au sein des pays européens risque de rendre plus hétérogène la population de ces pays et d'augmenter le sentiment de différence entre les citoyens. De plus, un manque d'intégration favorise l'action des grands pôles du fondamentalisme visant à encadrer et instrumentaliser les communautés musulmanes issues de l'immigration. Mais, pour mieux comprendre l'effort à faire pour arriver au stade souhaitable de l'intégration et mieux caractériser cette minorité musulmanes installée sur le vieux continent il faut d'abord répondre aux questions suivantes :

- quelles sont les étapes de l'intégration?
- qu'est ce qu'être musulmane?
- quelle est l'importance démographique de cette minorité?
- quelle est la différence religieuse ?
- quelle est la dimension économique de cette présence ?
- quelles sont les différences sociales ?

#### **1.1.1 - Insertion, assimilation et intégration.**

Les Européens, surtout les citoyens des pays où la présence des immigrés est plus nombreuse, voient dans l'intégration l'un des problèmes majeurs auxquels ils se sentent confrontés, avec le chômage et l'insécurité. Cette question mérite donc une approche sereine et dépassionnée, qui passe non seulement par la connaissance de données objectives mais aussi par une clarification des termes et de la manière dont ils sont utilisés. Il convient de faire le distinguo entre les trois termes assimilation, intégration et insertion, qui chacun traduisent un niveau différent. L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue d'une part de l'assimilation, qui vise à la disparition de toute spécificité culturelle, et d'autre part, de l'insertion qui conduit à la pérennisation de ces spécificités culturelles. De manière simplifiée, nous pourrions dire que l'insertion constitue l'étape initiale, l'intégration une étape intermédiaire, et enfin l'assimilation l'aboutissement final.

#### 1.1.1.1 Insertion.

L'insertion implique une désinsertion possible, une réversibilité du processus en quelque sorte. Les étrangers ou leurs enfants peuvent choisir de retourner vivre dans leur pays d'origine et, en attendant, continuer à pratiquer s'ils le souhaitent la langue, la religion et les coutumes de leurs ancêtres. L'exigence d'un droit à la différence pour les immigrés a entraîné l'utilisation de ce terme de manière quasi exclusive à la fin des années quatre-vingt.

Les pressions idéologiques exercées par les partisans du droit à la différence ont contribué à réserver progressivement le terme d'insertion à des mesures spécifiques et partielles, touchant notamment les domaines sociaux-professionnels. Les politiques dites d'insertion sont aujourd'hui davantage réservées à des populations marginales socialement (de type exclusion) qu'aux groupes issus de l'immigration, la précarité et l'exclusion n'étant pas l'apanage de ces derniers.

#### 1.1.1.2 Assimilation.

Étymologiquement, le terme "assimilatio" désigne à la fois l'action de rendre égal et l'acte de l'esprit qui considère comme semblable ce qui est différent<sup>1</sup>. Un sens plus récent dérive de la démographie et de l'ethnologie pour désigner la disparition des caractéristiques de certains groupes humains par incorporation, absorption par certains autres. Autrement dit, les caractères culturels qui distinguent les individus et groupes assimilés des populations assimilatrices s'atténuent puis s'évanouissent. Vouloir assimiler, c'est tenter de faire disparaître la culture de l'autre afin d'imposer ses propres traditions, normes et valeurs. L'assimilation renvoie donc à la perte des traits culturels d'origine à ce que des sociologues nomment, avec peut-être moins d'ambiguïté, l'acculturation : l'adoption progressive de comportements et de normes empruntés à la culture du pays d'accueil, incluant à la fois pertes et emprunts. La connotation amoralisée que revêt ce terme explique probablement son remplacement par le mot intégration.

#### 1.1.1.3 Intégration.

L'usage du mot intégration s'est développé à partir du début des années quatre-vingt-dix. Ce terme vient du latin "integrare" qui signifie "rendre entier, action de faire entrer une partie dans un tout". Dans le sens courant, comme dans la littérature sociologique, le terme "intégration" a deux sens:

---

<sup>1</sup> Jacqueline Costa-Lascoux, *Immigration et Intégration*, Pouvoirs locaux, 1997

D'une part, l'intégration désigne un état du système social. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale. Pour Durkheim, par exemple, le taux de suicide varie en fonction inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu (Le suicide, 1897). A l'intégration, on oppose donc l'anomie ou la désorganisation sociale.

D'autre part, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les normes de la société à laquelle il appartient. A l'intégration, on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion.

En France, le Haut Comité à l'Intégration, qui se consacre principalement aux questions liées à l'immigration et à la présence de populations étrangères sur le territoire national, a proposé une définition de l'intégration :

« L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. »<sup>2</sup>

L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue de l'insertion qui conduit à la pérennisation des spécificités culturelles, et de l'assimilation, qui vise à leur disparition.

Contrairement à l'assimilation et à l'insertion, qui font référence à des situations objectives, l'intégration possède une composante subjective : un sentiment d'appartenance, un désir ou une volonté de partager les normes et les valeurs d'un groupe. En fait, l'intégration contient deux dimensions : la première est l'appartenance des individus à des institutions, des structures et des cadres ( en particulier le cadre linguistique); la seconde est la conscience de l'existence de normes et de valeurs partagées, le sentiment d'une appartenance à un même ensemble social et politique.

### **1.1.2 - Appartenances et pratiques.**

D'un point de vue islamique, est considérée comme musulman toute personne dont le père est musulman ou tout individu qui s'est converti à l'islam. L'adhésion à cette religion procède d'une définition minimale de l'appartenance, car elle se réduit à l'énonciation de la profession de foi qui consiste à affirmer devant deux témoins "il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammad est son

---

<sup>2</sup> L'intégration à la française, Rapport du Haut Comité à l'Intégration, 1993

envoyé”. L’acceptation et la prise en charge de cette appartenance signifie surtout l’adhésion au texte sacré du Coran, voire à la Sunna.

A partir de l’ensemble des enseignements islamiques, trois aspects du contenu de la croyance peuvent être dégagés.

Premièrement: la doctrine qui fait l’objet de la foi. Celle-ci suppose la croyance dans un ensemble de vérités métaphysiques relevées touchant principalement au champ de l’imperceptible tels l’unicité de Dieu, le jugement dernier, le paradis, l’enfer, les anges, la résurrection etc. Ce système doctrinal constitue une philosophie de l’existence qui définit le sens de celle-ci tout en relativisant la vie d’ici-bas.

Deuxièmement: la loi, la charia, c’est-à-dire un ensemble des normes qui déterminent les pratiques, fixent les prescriptions culturelles, juridiques et morales. Y sont spécifiés les cinq piliers de l’Islam qui sont la profession de foi, la prière, le pèlerinage, l’aumône légale et le jeûne durant le Ramadam. Mais sont explicitées aussi des considérations relatives à l’ensemble des actes humains y compris les pratiques alimentaires, les comportements sexuels, l’usure et les jeux de hasard. L’Islam est, en effet, un monde de vie complet destiné à introduire la conscience du divin dans chaque geste quotidien et le musulman y est comptable de tous ses actes. Les actes les plus graves y sont ceux qui ferment les portes du Paradis tels la formulation de quelque association au nom de Dieu, le non-respecte dû aux parents ou tout fait de mœurs.

Troisièmement: la voie, l’expérience du rapport personnel à Dieu. De l’ordre du vécu, elle est la réalisation spirituelle, intérieure, des grandes vérités métaphysiques relevées notamment «l’Unicité des Noms et Attributs de Dieu».

Du partage commun de ces horizons théologique, juridico-éthique et mystique résulte, pour chaque adhérent, un fort sentiment d’appartenance à la Umma islamique, une communauté de croyants qui se considèrent comme solidaires et égaux.

La référence à la croyance perdure, en Europe, malgré des variations inhérentes aux passages d’une génération à l’autre. Il importe toutefois de souligner combien cette question de l’appartenance peut être entendue dans un sens très large, quitte à ne représenter qu’une sorte de toile de fond, un lointain système de référence n’ayant guère d’impact sur la manière de penser et mener une vie. Mais il arrive, par ailleurs, qu’elle représente quelque chose de fondamental pour la personnalité, selon des modalités diverses.

De plus, l’appartenance religieuse à l’Islam se vit désormais, avant tout, comme une question d’acceptation volontaire, de choix moral et de foi. Au point que les considérations relatives à l’apostasie ou à l’hérésie – très délicates en pays musulmans – s’en trouvent modifiées bien qu’il n’existe guère de réflexion à ce sujet pour la situation de la minorité: celles-ci sont effectivement

envisagées comme étant moralement plus acceptables que l'attachement hypocrite à une opinion orthodoxe.

#### 1.1.2.1 Les appartenances des musulmans.

Avant d'illustrer les variations subjectives de l'appartenance, liées à une diversité des manières du croire d'être concrètement musulman, notons combien celles-ci sont fonction de divers facteurs d'ordre personnel, communautaire et sociétal.

Elles se rapportent, tout d'abord, à des clivages sociaux. Ainsi la religiosité est susceptible de varier en fonction de l'âge et, davantage, en rapport avec les phases de la vie : beaucoup de jeunes musulmans européens – surtout masculins – affirment ne pas être particulièrement religieux mais expriment un désir d'être de bons musulmans lorsqu'ils auront des enfants. En outre, bien qu'il arrive habituellement que les femmes se disent plus intensément musulmanes que les hommes, nombre de pratiques ne sont certainement pas sans influencer leur sentiment d'appartenance. Ainsi notamment par rapport au fait que leur pratique religieuse reste souvent confinée à l'espace familial ou qu'en raison de leur nature plus faible, elles bénéficient d'allègements de la pratique comme la dispense de la prière ou du jeûne du Ramadan lors des menstruations.

Ensuite, d'autres éléments jouent, en rapport à l'appartenance à une communauté d'origine, ethno-familiale voir tribale ou historique. Cette question des filiations est directement reliée à celle du rattachement doctrinal, sunnite ou chiite, lui-même coloré en fonction de la région d'origine et/ou par référence à l'un ou l'autre courant ou mouvement organisationnel plus singulier. Face à cette appartenance communautaire, le religieux se ramène à une question de pondération entre les observances culturelles et de multiples éléments composant un patrimoine de significations préétabli.

Cette appartenance religieuse est fonction, enfin, de la relation entretenue avec la société d'accueil, voire à la conception de la société en général. L'implantation sur le territoire européen signifie que nombre de traditions intra-musulmanes peuvent désormais se côtoyer quotidiennement, se mesurer. Et, au-delà de la simple co-existence des cultures, les jeunes, spécialement, se trouvent insérés dans un véritable processus d'approfondissement de la culture dominante. Il est évident que de telles évolutions ne peuvent rester sans conséquence sur la manière de concevoir et de pratiquer la religion. En dernier ressort, cet élément se retrouve, comme d'autres, en prise au jeu d'identités multiples.

En vue d'explicitier les différents types d'appartenance à l'Islam qui co-existent, qualifions-les donc préalablement en fonction d'une double catégorie, culturelle/ethnique et religieuse.

Sont évoqués, dans le premier cas, les "musulmans sociologiques", qui représentent probablement la majorité. Ils envisagent l'islam comme ne constituant qu'une composante du système culturel et adoptent plus ou moins intégralement des conduites modelées sur la société européenne sécularisée. Qu'ils soient agnostiques, indifférents – déclarés ou silencieux – ou respectueux sur base d'une identification culturaliste affective et détachée de toute prise en considération doctrinale, il arrive qu'ils recourent aux formes de ritualisation des moments de passage de la vie. Ceux-ci sont d'ailleurs souvent reformulés ou modernisés dans leurs significations, par exemple la circoncision et la prohibition des mariages mixtes qui se trouvent justifiés sur base d'arguments culturels. Ainsi, il n'y a pas d'érosion de la pratique de la circoncision, qui garde une force symbolique centrale dans la transmission des identités et se voit justifiée par des arguments sanitaires alors qu'elle consiste plus en une pratique des musulmans que de l'islam. Concernant le mariage : même si le mariage n'est plus considéré, pour eux, comme une obligation religieuse, le célibat semble toujours quelque peu perçu comme une forme d'anomalie. Du reste, en dépit des importantes distinctions à établir entre les ethnies, il est constaté que la mixité devient plus fréquente.

Dans le second cas, celui où l'appartenance est qualifiée de "religieuse", les individus affirment explicitement le sens de leur adhésion. Mais au-delà de la croyance intime, celle-ci se décline aussi sans une multiplicité de formes et de pratiques. Sans compter la catégorie particulière des convertis, peuvent être cités les musulmans piétistes, ceux qui privilégient une approche strictement littérale du texte sacré, les ritualistes, les prosélytes, les militants politiques etc. Entre eux, différents types de relations sont entretenus, qui vont de la convergence à l'hostilité en passant par le statu quo.

#### 1.1.2.2 Les changements de l'appartenance.

Au-delà d'une quelconque apparence de formalisation des catégories, c'est surtout la rapidité des changements, entre autres chez les jeunes, qui doit être mise en évidence. Pour ces derniers, davantage amenés à se redéfinir, les formes d'appartenance semblent plus mouvantes, comprises dans un constant processus de restructuration. Ainsi sont-ils notamment animés par une volonté de dépasser la tension existant entre identité musulmane et identité islamique qui impliquerait une intensification de la pratique religieuse. Il leur arrive alors de dépasser ces pressions à partir d'une spiritualisation individualisée de la vie quotidienne, y compris au sein d'activités qui pourraient paraître de plus séculières comme la musique rap ou la pratique d'un sport. L'islam devient un ingrédient mental de quelque activité exercée : il y est inséré dans ces domaines explicitement choisis au lieu de constituer, lui-même, un système qui englobe indistinctement le quotidien. Dans

ces conditions, l'islam serait compatible avec le choix d'un style de vie ou d'un mode de pensée. Ces changements relatifs à l'appartenance religieuse sont d'autant plus importants qu'ils sont fonction des contextes sociaux dans lesquelles ils s'inscrivent. Il est par exemple intéressant de noter que le référent religieux redevient central depuis les années 80, où il dépasse en importance la question de l'affiliation ethnique. En effet, à la suite de multiples raisons se pose, pour les musulmans, la question d'asseoir une identité reconstituée. Et la revendication de l'appartenance à l'islam devient un moyen alternatif de mobilisation politique. D'une part, il joue comme un symbole de résistance et, d'autre part, il implique une rupture implicite avec les pays d'origine, car la nationalité n'est pas reconnue comme y étant l'élément majeur d'appartenance, tout en préservant un lien légitime mais profondément ambigu avec ceux-ci. A côté des besoins spirituels inhérents à la nature humaine, ces circonstances permettent de comprendre pourquoi est observé un mouvement de retour et de redécouverte de la foi musulmane chez les jeunes.

### 1.1.2.3 Les pratiques.

En général, les pratiques – notamment la prière – sont estimées être à la baisse. Il faut toutefois remarquer que l'indicateur de l'observance de la prière – théoriquement obligatoire – n'a pas encore fait l'objet d'études approfondies pour en cerner la signification. Pour l'heure, une étude française observe que 35% de ceux de la première génération affirment la pratiquer et que le taux retombe à 14% pour ceux de la seconde génération.

Le jeûne diurne pendant le mois de Ramadam – qui consiste à s'abstenir de toute entrée dans le corps que ce soit en matière d'aliments, de boissons mais aussi de fumée, de parfum ou de relations sexuelles – connaît toujours un certain succès car il est respecté par environ 65% des personnes. Par contre, il paraît subir une modification quant à sa signification puisque, parfois, l'importance de son aspect collectif, à partir de la cassure du jeûne et du raffermissement des contacts sociaux, prend progressivement le pas sur la pratique d'ascèse personnelle.

Toujours inclus dans un cadre festif, c'est finalement surtout l'Aïd al-Kebir, clôturant la fin du pèlerinage, qui marque la solidarité et l'harmonie de tous les musulmans dans le monde : tous se conforment au même rituel du sacrifice solennel et familial. En tant qu'hommage à Abraham, instigateur du premier monothéisme de l'histoire, il rappelle la signification profonde de l'islam, la soumission à la volonté divine. C'est pourquoi ce sacrifice, bien que ne faisant partie des cinq piliers de l'islam, constitue un acte «recommandé» que chaque croyant s'efforce d'accomplir du mieux possible.

## ***1.2 - Les principales caractéristiques de cette minorité.***

En Europe occidentale, dans l'état actuel des recherches, vivent quelques 11 à 12 millions de personnes directement ou indirectement originaires d'un pays musulman.<sup>3</sup> Leur présence résulte des flux migratoires en provenance de cinq aires géographique et culturelles distinctes : le Maghreb et autres pays arabes, la Turquie, la péninsule indienne, l'Afrique et les Balkans.

Elles se distribuent dans l'espace européenne de manière tendancielle, selon d'anciens liens existants entre les pays européennes et les pays musulmans. C'est ainsi qu'en Allemagne, Autriche et Suisse sont surtout présents des populations turques et balkaniques, ce qui prolonge en quelque sorte les anciennes relations entre l'empire austro-hongrois et l'empire ottoman. En Espagne et en France, ce sont surtout des personnes originaires du Maghreb. En France, il y a également des populations d'Afrique occidentale soit du Sénégal, du Mali et de Côte d'Ivoire. En Belgique et Pays Bas, il y a une présence plus ou moins équivalente de populations turques et maghrébines. Tandis qu'au Royaume-Uni, les populations provenant des anciennes colonies britanniques du continent asiatique sont majoritaires. En Italie, enfin, l'islam est un phénomène relativement nouveau, et les populations musulmanes sont de multiples origines : du Maghreb, de l'Afrique occidentale mais aussi d'Égypte, de Somalie et d'Éthiopie.

### ***1.2.1 - Le facteur démographique.***

Dans l'ensemble, quelques 4% de la population d'Europe occidentale sont directement ou indirectement d'origine musulmane. Dans certains pays comme en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce pourcentage est bien plus élevé. A ce propos force est de souligner un phénomène très important. Il s'agit du dépeuplement. En Europe, à l'Ouest surtout, les populations de souche s'amenuisent tandis qu'augmentent celles des pays dits "en voie de développement". Ils fournissent un fort contingent d'immigrés en quête de travail – même si le marché du travail en Europe est saturé. Les grandes guerres ont relativement épargné les populations des pays de l'Islam et le taux de fécondité y est très élevé. Quatre fois plus en Algérie qu'en Allemagne, deux fois plus en Turquie qu'en France. En 2010, les Turcs seraient proches de 80 millions, les Iraniens de 95 millions, les Égyptiens de 75 millions alors qu'aucune de grandes puissances européennes, Allemagne exceptée, n'atteindrait 60 millions à elle seule. Selon un chercheur de l'Université de Rome, dans cinq ans seulement, si les moins de 15 ans riverains du

---

<sup>3</sup> Dassetto Felice, Marechal Brigitte, Nielsen Jorgen, *Convergences musulmanes: aspect contemporaines de l'Islam dans l'Europe élargie*, L'Harmattan, 2001.

nord de la Méditerranée seront une quarantaine de millions, ceux des rivages méridionaux, du Maroc à la Tunisie, dépasseraient les 80 millions. Quel avenir pour cette jeunesse islamique vivant sur des terres relativement pauvres, industriellement peu développées? Pour eux l'Europe apparaît le continent « complémentaire »: une accumulation de richesses et relativement peu d'hommes pour en jouir et en développer le potentiel, des conditions d'assistance sociale que leurs pays ne peuvent leur fournir.

Donc, la réponse finale à la question initiale est la suivante : le rapport entre la minorité musulmane et la majorité européenne déjà importante (surtout dans quelques pays) est destiné à augmenter dans le futur. Et comme l'histoire est fortement influencée par la démographie, l'Europe pourrait être un jour, malgré sa supériorité techno-militaire, dans des situations de graves difficultés.

### **1.2.2 - Le facteur religieux.**

Pour aborder cette question il suffit de parler du rapport entre l'Islam et le Christianisme parce que l'histoire des relations entre l'Islam et l'Europe est surtout l'histoire des relations entre les musulmans et les chrétiens (la physionomie religieuse traditionnelle de l'Europe est la chrétienté). Sans entrer dans les détails des deux religions, j'aimerais essentiellement rappeler les passages fondamentales de ce rapport.

A la fin du XIX siècle, peu d'européens se faisaient une idée positive de l'Islam et les centres du "rayonnement idéologique" de l'Europe diffusaient volontairement des idées négatives sur l'Islam. Dans le domaine de la politique, la prédominance en Europe du nationalisme et de la politique coloniale qui en était un des traits ne pouvait admettre des résistances à l'aventure coloniale, notamment celles de musulmans. En toute logique, cette contre-offensive de l'Islam servait donc d'argument à la conquête et à l'occupation de territoires musulmans.

Pendant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le concept d'"islam" resta largement connoté négativement. Cette période a connu une grande expansion des missions chrétiennes. A son apogée, l'idée d'une opposition fondamentale et irréductible entre Islam et Christianisme en tant que religions domina. Au cours de ces années le débat entre christianisme et islam commence à se déplacer des colonies vers les métropoles et finit par se tenir en Europe même. S'il y a eu depuis longtemps des missions chrétiennes dans le monde musulman, ce n'est que depuis la première guerre mondiale que des missions musulmanes ont été envoyées vers l'Europe. Dès années 1950 à 1970, on note un net recul de l'esprit de controverse. Au cours de ces années, les attitudes devenaient plus ouvertes et plus pragmatiques. Elles tentaient souvent de dépasser les positions religieuses trop restrictives, faisant prévaloir des orientations universelles et plutôt

rationnelles. Pour la majorité des Européens, même pour ceux ayant pris part à l'aventure coloniale, l'Islam n'apparaissait plus comme un danger. Chez les musulmans, les positions s'assouplissaient également et l'idée selon laquelle la foi chrétienne n'est pas nécessairement synonyme de colonisation devenaient envisageable.

Enfin, la situation des relations entre chrétiens et musulmans subit une évolution importante due à l'émigration de musulmans vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Ainsi, l'Islam ne se limitait plus à un monde musulman géographiquement plus ou moins fermé, mais était présent dans nombre de sociétés occidentales, sous forme de sous-cultures ou de groupe qui commençaient à participer à la vie de ces sociétés. Alors que pour les pays musulmans nouvellement indépendants la problématique politique et économique prévalait, pour les musulmans habitant en Europe c'était, outre les problèmes économiques, les problèmes sociaux et culturels qui étaient prioritaires. Cette situation tendait à dépolitiser l'Islam en Europe et offrait aux européens des possibilités de connaître plus directement des musulmans et leur religion. Cela contribuait également à briser certains stéréotypes sur l'Islam.

#### 1.2.2.1 La position du Vatican.

Quant à la position du Vatican, elle a été officialisée à l'occasion du concile œcuménique de Vatican II, plus précisément lors de la déclaration conciliaire *Nostra Aetate* promulguée le 28 octobre 1965, et dont le principal bénéficiaire fut, plus encore que le judaïsme, l'Islam. Innovation révolutionnaire à l'époque, *Nostra Aetate* affirmait que les doctrines religieuses non chrétiennes étaient également «porteuses de valeurs salvifiques» et d'un «rayon de Vérité», même si le document sous-entend qu'elle ne sont pas pour autant des voies de Salut. D'emblée, l'Islam y fait l'objet d'une considération spécifique, bien plus que le bouddhisme ou l'hindouisme qui ne sont pas issus de la «tradition abrahamique». Le texte énumère tout ce qui pourrait lui confère une parenté commune avec le christianisme: l'adoration du «Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes»; l'attente du «jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités». Enfin, *Nostra Aetate* rend hommage au fait que les musulmans estiment «la vie morale, le culte rendu à Dieu, [...] surtout par la prière, l'aumône et le jeûne». En fait, le terme de dialogue islamo-chrétien apparaît dans les années 1960 au sein du vocabulaire ecclésial, notamment dans l'encyclique *Ecclesiam suam* d'août 1964 de Paul VI. L'institutionnalisation du dialogue islamo-chrétien se concrétisa également dans les années 1960 avec la création d'un secrétariat pour les religions non chrétiennes devenu, en 1989, le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. Chaque année, le cardinal qui préside le

conseil adresse un message de vœux aux musulmans du monde entier à l'occasion de la rupture du jeûne du ramadam. A côté de cette institution directement gérée par la curie romaine, on peut signaler l'existence de maintes associations, sociétés ou secrétariats oeuvrant officiellement au dialogue islamo-chrétien, qu'ils soient rattachés au Vatican, aux évêchés nationaux, aux diocèses, organisant régulièrement des colloques islamo-chrétiens. Concrètement, chaque conférence épiscopale comporte un secrétariat spécialisé pour le "dialogue interreligieux". C'est ainsi qu'en France est créé, en 1973, le secrétariat pour les relations avec l'Islam (SRI). On peut citer également en Italie l'Institut pontifical d'études arabes et islamiques (IPEAI) de Rome, présidé par le père Maurice Borrmans, où chrétiens de toutes nationalités peuvent apprendre l'arabe et l'islamologie. Signalons enfin la communauté Sant'Egidio, qui siège également à Rome, et qui célèbre solennement chaque année l'anniversaire de l'événement d'Assises lorsque Jean Paul II invite des représentants de toutes religions du monde à prier pour la paix, suivant leur propre tradition.

Enfin, notons l'engagement personnel tout particulier du Pape Jean Paul II dans le dialogue islamo-chrétien. Le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques avec quarante-deux États musulmans, y compris ceux où les chrétiens sont persécutés, comme le Soudan ou l'Arabie Saoudite. Parallèlement, le Vatican reçoit régulièrement les dirigeants musulmans et participe à des rencontres bilatérales et multilatérales avec la Ligue islamique mondiale ou l'Organisation de la conférence islamique. Le Pape s'est déplacé dans beaucoup de ces États, à commencer par le Maroc, la Syrie ou le Soudan. A Casablanca, en août 1985, le Saint-Père avait déclaré devant une foule de quatre-vingt-dix mille jeunes Marocains: «chrétiens et musulmans, nous avons beaucoup de choses en commun, comme croyants et comme hommes. [...] Abraham est pour nous un même modèle de foi en Dieu, de soumission à sa volonté, et de confiance en sa bonté. Nous croyons au même Dieu, le Dieu unique, le Dieu vivant, le Dieu qui a créé les mondes et porte ses créatures à leur perfection».

Concrètement, les nombreux gestes du Saint-Père envers les États musulmans n'ont certes pas supprimé les persécutions contre les chrétiens. Ils n'ont même pas conduit ces pays à revoir le statut juridique des chrétiens qui, comme au Maroc par exemple, ne sont pas des sujets marocains, la loi ne reconnaissant que les nationaux musulmans et juifs. Malgré les faibles résultats de l'œcuménisme conciliaire et les demandes de pardon publiquement adressées aux musulmans du monde entier par le Pape en souvenir des drames du passé, démarches restées sans réciprocité, le Saint-Père a toujours maintenu le cap et persisté dans le dialogue islamo-chrétien. Événement significatif, le 14 mai 1999, le Pape Jean Paul II reçut une importante délégation composée de l'imam chiite de la mosquée de Khadum, Hussein Ismaël Hayder, et du président sunnite du

conseil d'administration de la Iraqi Ilamique Bank, Abdul Latif Hemin Mohammed, qu'accompagnait Sa Béatitudo Raphaël I Bidawid, le patriarche de la plus grande partie des catholiques irakiens. Un représentant du ministère irakien du Culte était également présent. A la fin de l'audience, le Saint-Père fit un geste qui marqua à jamais les consciences chrétiennes et musulmanes et qui suscita des commentaires contrastés: il s'inclina sur le Coran que lui présentait un des membres musulmans de la délégation et le baisa en signe de respect.

Parmi les manifestations "oecuméniques" les plus récentes, la visite du Saint-Père en Syrie, du 5 au 7 mai 2001, un événement sans précédents dans l'histoire des relations islamo-chrétiennes depuis les croisades, fut également très controversée. En effet, en visitant la mosquée des Omeyyades vénérée par les musulmans, laquelle abrite le tombeau de Saladin, vainqueur des croisés, et celui de Jean-Baptiste, considéré comme un prophète pour les musulmans, Jean Paul II fut le premier pape à se rendre dans une mosquée. Le Saint-Père est donc allé beaucoup plus loin que tous ses prédécesseurs pour tenter de faire dialoguer christianisme et islam, jusqu'à demander pardon pour les méfaits des croisades chrétiennes et autres fautes occidentales. De la même manière, plusieurs voix en Europe comme au sein de l'Eglise déplorent l'absence de réciprocité qui caractérise cette rencontre islamo-chrétien.

#### 1.2.2.2 L'islamisation de l'Europe.

Quant au processus d'islamisation du vieux continent, il progresse actuellement essentiellement par des moyens pacifiques parce que les capacités médiatiques de propagation de l'Islam ne sont pas en position de force.

Néanmoins, quelques éléments d'inquiétude ne manquent pas. «Evêque de Rome, au nom de tous les musulmans qui partagent avec nous ce devoir missionnaire, je vous invite à abandonner la religion idolâtre-polythéiste catholique que vous professez et à prononcer la chahada, profession de foi des musulmans [...]. Dans peu de temps, vous rencontrerez le Dieu l'Univers, de tout être, de toute chose. Sauvez votre âme. Lorsque vous serez en face du jugement d'Allah, vous ne pourrez plus dire que vous n'avez pas été invité à embrasser la vraie foi, l'islam». Telle fut la déclaration prononcée le 4 novembre 2001 sur la RAI, au cours de l'émission Porta a Porta, par le président de l'Union des musulmans d'Italie (UMI), Adel Smith.

Il est vrai que l'islamisation de la capitale de la catholicité et de l'Italie constitue depuis longtemps l'une des priorités du programme de conquête des fanatiques d'Allah, lesquels se réfèrent à un hadith de Mahomet qui affirme que les villes chrétiennes converties en premier à l'islam seraient "d'abord Constantinople, ensuite Rome". Ainsi Omar Bakri Mohammed, l'un des représentants du Front international islamique de Bin Laden pour l'Europe, déclare-t-il: «Constantinople a été

islamisée, aucun musulman ne met en doute que l'Italie le sera à son tour et que le drapeau de l'islam flottera sur Rome.» Qu'il s'agisse du World Trade Center, considéré par les islamistes comme le temple de la finance occidentale, qu'il s'agisse de la synagogue de la Ghriba à Djerba, en Tunisie, attaquée par un commando suicide d'Al-Qaida le 11 avril 2002, qu'il s'agisse des bouddhas de Bamiyan, ou encore de Rome, centre spirituel et culturel de l'Occident croisé", les islamistes s'attaquent systématiquement à des symboles forts.

Le problème est que selon le Coran l'Europe représente une « zone de conciliation » (« Dar al-sulh ») momentanée dans laquelle l'Islam – via la présence de millions d'immigrés extra communautaires au nom desquels les Etats et les associations islamiques obtient construction de nombreuses mosquées, de centres islamiques, d'émissions radios et télévisées – peut progresser. Cette "conciliation" ne s'est jamais traduite, en contrepartie, par l'octroi de droit et libertés supplémentaires aux minorités non-musulmanes vivant dans le « Dar al-Islam » (demeure de l'Islam). L'Union européenne accepte l'unilatéralité que constitue le prosélytisme islamique en terre infidèle. Rappelle tout de même que les deux Etats musulmans réputés "modérés et tolérants", la Tunisie et la Turquie permettent aucun prosélytisme sur leur sol. Le seul espace de liberté religieuse non-musulmane permis étant réservé aux Européens installés dans le pays ou, en ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, aux nationaux de confession israélite, lesquels ont un statut à part puisque le judaïsme n'est pas prosélyte, donc moins dangereux pour les musulmans. La tolérance religieuse envers l'Islam orthodoxe n'est donc jamais réciproque.

### **1.2.3 - La question économique.**

Nombre de propos visent à dénoncer les influences occultes de pays musulmans suite aux multiples financements qu'il effectuent sur l'ensemble européen, même si, pour quelques observateurs, de telles affirmations apparaissent exagérées.

Les moyens des communautés musulmanes sont essentiellement collectés auprès des fidèles, que ce soit d'une manière ponctuelle ou plus systématique. Les membres contribuent assez volontiers et leurs noms ainsi que les montants offerts sont notés à l'entrée de la mosquée. Ces cotisations permettent de louer ou d'entretenir les bâtiments, d'assurer certaines activités telles que la gratuité des repas lors du Ramadam ou aider des particuliers en situation difficile. Lorsqu'il s'agit d'achats de bâtiments, les collectes sont effectuées à l'échelle d'une région, voir d'un pays ou des pays limitrophes. Il arrive aussi que l'Etat intervienne de manière indirecte dans le financement des lieux de culte en mettant des locaux à disposition ou en autorisant des déductions fiscales sur les

bâtiments et /ou les donations. Ces possibilités existent dans tous les pays d'Europe occidentale mais toutes les communautés n'en profitent pas.

#### 1.2.3.1 La situation en France.

En France, depuis une loi votée en 1981 qui autorise l'application exceptionnelle du régime associatif de 1901 à l'islam, cette dernière est la seule religion qui a le droit de créer des associations sous le statut incontrôlable de la loi de 1901, les autres cultes devant suivre le régime bien plus sévère de la loi de 1905. C'est ainsi qu'en France, quatre mille associations islamiques – religieuses, sociales ou caritatives – ont été créées en absence de tout contrôle étatique, selon ce statut. Parallèlement, dans un arrêt du 12 février 1988, le Conseil d'Etat a considéré que, bien qu'étant des structures religieuses, donc ne pouvant théoriquement pas être financées par l'Etat en vertu de la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les associations islamiques créées sous le statut de la loi de 1901 peuvent être désormais subventionnées par l'administration publique depuis que ce droit a été accordé au centre culturel islamique de la ville de Rennes, officiellement « association culturelle » mais en réalité entité de prosélytisme religieux gérant une mosquée et une école coranique.

L'islam, en France, dispose de quatre grandes sources de financement qui, presque toutes, suscitent des interrogations. Première source : l'argent des pays du Maghreb et celui des pays du Golfe, avec, en tête, l'Arabie Saoudite. Problème : peut-on promouvoir un islam français avec des fonds de l'étranger généralement lourds d'idéologie ? Deuxième source : l'argent public, octroyé par les collectivités locales françaises. Problème déjà souligné : ces aides contredisent l'article 2 de la loi 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Troisième source : le commerce de la viande hallal. Problème : sous couverture d'obligations morales, ce marché en pleine expansion est gangrené par l'affairisme. A qui profitent ces trafics ? Quatrième source : les fidèles. C'est le financement le moins contestable.

Le contrôle lucratif de la viande hallal, suscite les pires jalousies et rivalités. Le marché de la viande islamique rituelle est devenu ces dernières années un enjeu majeur pour les différents pôles de représentation de l'islam de France pour lesquels il est parfois l'une des principales sources de revenu. En grande partie contrôlé officieusement par les structures islamistes, ce marché est évalué annuellement à 1,5 milliards d'euros. Les boucheries islamiques hallal dégagent des bénéfices colossaux, les viandes hallal étant vendues en France mais aussi à l'étranger. C'est ainsi que la France est devenue l'un des principaux exportateurs de viande hallal dans le monde islamique. Depuis 1995, les services des douanes françaises et de la DST estiment à cinq cent mille tonnes la quantité de viande hallal vendue en France et à l'étranger, dont environ cent cinquante mille

exportées vers la Turquie, l'Arabie Saoudite, le Yémen, le Qatar, l'Égypte et l'Iran, une grande partie des bénéfices de ces exportations renflouant directement les caisses des Frères musulmans ou d'autres mouvances islamistes radicales. Assez éloignée du noble combat pour la sauvegarde des âmes, l'une des plus grosses sources de financement de l'islam donne lieu à une concurrence sévère : le marché de la viande hallal s'étend peu à peu, depuis trois ans, à toutes sortes de produits alimentaires, à leur tour déclarés hallal. Les règles sont précises : seul un sacrificateur musulman est habilité à tuer l'animal. La bête égorgée, orientée vers La Mecque, ne peut subir aucune anesthésie préalable. Enfin, tout contrat avec des viandes impures – porc ou animaux non abattus rituellement – est interdit. Une condition valable aussi bien pour les instruments utilisés que pour le transport ou la commercialisation de la bête. Autant de contraintes très lourdes auxquelles quelques centaines d'abattoirs publics et privés français, pratiquant l'abattage rituel, se sont pliés scrupuleusement en recrutant des sacrificateurs musulmans agréés par les trois mosquées habilitées : Paris, Evry et Lyon. Au total, ce marché représente environ 10% de la consommation bovine, ovine et avicole nationale. Un constat : dans un secteur durement touché par la crise de la vache folle, les boucheries traditionnelles ferment boutique les unes après les autres, alors que les boucheries musulmanes, elles se multiplient. On en compte 1 500 en région parisienne et 4 000 sur le territoire national. Faute de règlement précis, n'importe quel commerçant peut prétendre vendre de la viande sacrifiée. Il lui suffit de payer les services d'une mosquée ou d'une association musulmane qui lui délivrera un certificat halal. Alors que les paysans français sont soumis à une législation rigide, les chefs de famille musulmans égorgent chaque année des milliers de bêtes dans des conditions souvent horribles. A la fin des années 1990, la « guerre de la viande hallal » et la concurrence pour le contrôle de l'islam de France ont pris une tournure plus dramatique, des règlements de compte ayant eu lieu entre les «hommes» de la mosquée de Paris et ceux des mouvances intégristes.

Quant aux aides extérieures, elles proviennent de sources publiques ou privées des pays musulmans. D'une part, il arrive que des pays ayant des (ex) ressortissants en Europe, comme la Turquie et l'Algérie, couvrent des dépenses relatives au fonctionnement de certaines mosquées ou au traitement d'imams. L'actuel recteur de la mosquée de Paris a le statut de diplomate et il est un salarié du gouvernement algérien. Salariés algériens le sont aussi les 80 imams dépêchés par la mosquée de Paris dans les lieux de culte qui en font la demande. D'autre part, il existe des flux financiers issus de pays musulmans, notamment des pays du Golfe : il s'agit de fonds publics mais aussi de fonds privés de quelques personnes fortunées. Ces financements représentent avant tout des contributions sporadiques qui servent à compenser des insuffisances budgétaires et/ou pour construire des bâtiments de prestige. La grande mosquée de Lyon, inaugurée en 1994, dont

l'architecture mêle harmonieusement minaret, coupole et design ultramoderne, a été financé à 90% par un don personnel du roi Fahd. Soit environ 4 millions d'euros. Un soutien financier bien plus important a été accordé par le même souverain en 1984 à l'occasion de la construction, à Roma, de la plus grande mosquée d'Europe.

#### 1.2.3.2 Le marché du travail.

Pour ce qui concerne la situation sur le marché du travail il faut souligner d'abord que, selon les préceptes islamiques, la réussite professionnelle est très valorisée. Elle apporte honneur et prestige sociale au musulman qui la pratique et constitue une forme d'affirmation positive de la communauté, ce qu'illustre bien le secteur arabe de Londres en Grand Bretagne – qui prolifère en matière de propriétés immobilières, de commerces et de médias - ou la dynamique de l'entrepreneuriat artisanal ou commercial en Allemagne dont résulte la création d'environ 40.500 entreprises turques pour un chiffre d'affaire annuel des 34 milliards de DM.

Cependant, dans la hiérarchie sociale, les populations issues des pays musulmans sont surtout en bas de l'échelle. Une première illustration de ce constat : leur taux de chômage est plus important que les moyennes nationales. Il touche, par exemple, respectivement 31% et 24% des Marocains et des Turcs des Pays-Bas. Un deuxième bilan concerne les secteurs d'emploi : souvent primaire ou secondaire, peu qualifiés, instables et mal payés.

Dans le domaine des activités économiques, la dimension n'est pas à sous-évaluer. D'un faible poids à l'Est, le commerce des minorités musulmanes fait preuve d'une grande vitalité en Europe occidentale et dépasse largement les tractations réalisées dans les mosquées ou encore les images traditionnelles de l'épicerie du coin, de la boucherie islamique, du snack-restaurant de pitas. Ce sont parfois des secteurs entiers de services qui sont mis sur pied. Sont ainsi dénombrées des librairies islamiques, surtout en Grand Bretagne et en France. Aujourd'hui, il est possible d'évoquer une mode islamique en Allemagne : Tekbir, une chaîne de trente-cinq magasins, y propose une collection de vêtements avec robes et foulards de toutes tailles et de toutes couleurs.

Pour compléter ce volet quelques mots sur les banques islamiques. Ce phénomène se rapporte à la nécessité de pouvoir contourner l'interdit islamique traditionnel du prêt et de l'usure qui, par extension, concerne également les intérêts bancaires et titres à rendements fixes ou non. Le principe qui anime l'organisation d'une banque islamique réside dans le recours à des investissements sur des capitaux et marchés, à court et moyen terme, en établissant des prises de participation dans des sociétés en cours de fondation notamment. Dans le long terme, les buts poursuivis par l'emploi de tels modes d'investissement concernent des objectifs de rentabilité profitables à tous. Il faut quand même préciser qu'alors que les banques islamiques sont établies

partout dans le monde, l'Europe et l'Amérique disposent de moins de 3% d'entre elles. Enfin elles s'adressent uniquement à la communauté islamique.

#### **1.2.4 - La question sociale.**

Les musulmans vivant en Europe ont multiplié les tentatives de créer des instances représentatives. Outre des aides financiers parfois considérables, la possibilité d'accéder aux cadres institutionnels peut impliquer diverse formes de reconnaissance qui concernent le domaine strictement culturel, mais aussi l'éducation, les médias et les services.

##### 1.2.4.1 La participation politique.

Au cœur de ces tentatives il y a certainement la question de leur participation politique qui se pose sous deux aspects. L'un est rattaché au fait que la présence des musulmans reste encore associée aux migrations. Leur participation politique est donc liée à la possibilité d'exercer le droit de vote et d'éligibilité lorsqu'il conservent leur nationalité d'origine. Et, quant bien même ils acquièrent cette nouvelle nationalité, leur participation est aussi liée à l'ouverture de l'espace politique à leur égard.

Le deuxième aspect se rapporte au fait que les musulmans, en tant que porteurs d'une idéologie et philosophie politique particulières, peuvent s'activer, tant individuellement que collectivement, pour donner naissance à des activités politique inspirées par la religion islamique.

En France, en Angleterre comme en Belgique ou en Italie, une autre conséquence prévisible est la constitution de partis politiques ou, si cela n'est pas encore applicable techniquement, des listes et programmes électoraux destinés à relayer les revendication communautaristes. Les Britanniques ont été les pionniers en la matière puisque, depuis la fin des années 1970 déjà, de nombreux élus du parti de gouvernement travailliste courtisent les suffrages des islamistes. En France, on observe la même stratégie d'alliance entre certains milieux de gauche et les islamistes, depuis que le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) incite le jeunes musulmans à s'engager en politique afin de défendre "leurs intérêts communautaires".

Les islamistes sont conscientes que la communauté musulmane représente un enjeu électoral considérable pour les politiques, notamment les élus locaux. Leur but est d'être progressivement en mesure de monnayer cette représentativité électorale auprès des élus.

Tel est l'objectif du premier parti politique islamique belge, Nour (la lumière), créée en novembre 1999. Nour a récemment présenté son programme, lequel a suscité une intense polémique. Citons ici les principaux point faisant litiges: le rétablissement de la peine de mort, la préconisation des

mariages dès l'adolescence et de la sévérité pour les divorces, la révision de la mixité dans certains milieux publics (écoles, centres sportifs, notamment), la mise en garde contre l'homosexualité considérée comme aussi dangereuse que le racisme pour l'avenir de la société.

En France, une tentative de constitution d'un parti islamique, le Parti des musulmans de France (PMF), a été entreprise en Alsace à la fin des années 1990, à l'initiative de l'ancien vice-président de la Fédération nationale musulmans de France, le Tunisien Mohamed Ennacer Latrèche. Jusqu'à une date récente, le premier parti politique islamique de l'Hexagone était demeuré une coquille vide, mais il est parvenu à enregistrer une véritable percée médiatique depuis le déclenchement de la seconde intifada. Depuis les élections législatives de juin 2002, le PMF est représenté dans toute la France, où il entend capter politiquement le "réveil identitaire" des musulmans.

En Italie, où l'islam est un phénomène relativement nouveau, l'initiative de constituer un parti islamiste dont le but explicite est l'islamisation de la société et la défense des intérêts des musulmans est revenue au très extrémiste Adel Smith, à l'origine du Parti de l'Islam (PI), lequel s'est fait connaître pour ses manifestations en faveur du voile dans les lieux publics, la lutte contre les œuvres de Dante puis le retrait des crucifix des lieux publics, sans oublier les appels à la conversion à l'Islam adressés de Jean Paul II et de toute l'Italie.

#### 1.2.4.2 Le droit de vote.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la question du droit de vote, il est l'un des aspects principaux de la mobilisation politique et le signe de la jouissance complète des droits politiques. Cette question, résolue de différentes manières selon les pays, reste ouverte. Dans certains pays elle doit encore faire objet de discussion. De toute évidence, pour ceux qui ont acquis la citoyenneté d'un pays européen, le problème ne se pose pas. Par contre, si un immigré ne possède pas la citoyenneté du pays où il réside ou celle d'un autre pays européen, ce qui représente le cas le plus fréquent parmi les musulmans, s'ouvre un éventail assez diversifié de possibilités selon les pays de résidence.

Cinq États membres de l'Union européenne ont, pour le moment, accordé le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales après une certaine période de résidence continue dans le pays. Il s'agit de l'Irlande, de la Suède, de la Hollande, du Danemark et de la Finlande. Sept pays n'ont pas accordé ce droit (l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et le Luxembourg) mais certaines d'entre eux connaissent des projets de loi qui vont dans cette direction. Quant aux autres pays non encore cités, ils se trouvent dans une situation qui pourrait être qualifiée d'intermédiaire. En Grande Bretagne, les personnes originaires des pays du

Commonwealth, considérés comme sujets britanniques et non pas comme des étrangers, acquièrent le droit de vote y compris lors des élections politiques lorsqu'ils ne résident pas dans le pays. Au Portugal et en Espagne, les droits de vote et d'éligibilité au niveau local sont accordés aux étrangers qui proviennent de pays avec lesquels une situation de réciprocité en la matière est établie.

Du reste, voter ne signifie pas nécessairement voter pour ses propres candidats et encore moins voter à l'intérieur de ces propres partis. Et, d'ailleurs, les immigrés et les membres de minorités ethniques et religieuses préfèrent le plus souvent voter pour des autochtones, et dans les partis traditionnels, entre autres parce que ceux-ci ont plus de possibilités d'accéder aux leviers du pouvoir, et donc, à l'allocation des ressources.

#### 1.2.4.3 La scolarité.

Pour ce qui concerne la scolarité, les musulmans européens se sont posé, selon des modalités corrélées à leur propre éducation, la question de l'éducation de leurs enfants, tant sur le plan général que sur celui du religieux.

Sur le plan général, l'offre scolaire des pays européens donne lieu à un bilan mitigé. Celui-ci est moins lié à la question religieuse qu'à celle de l'origine migratoire, à la position sociale et ethno-nationale des enfants. Mais, au-delà de cet aspect, des parents musulmans souhaitent aussi transmettre une éducation religieuse et inspiré par la religion. Ils le font dans les familles, dans l'enseignement coranique attaché aux mosquées, en continuant ainsi la tradition des institutions musulmanes. Ils en appellent, aussi, à la possibilité d'enseigner la religion dans les écoles, au même titre que sont enseignées les autres religions. Et dans certains pays, là où les cadres légaux le permettent, ils ouvrent des écoles musulmanes (Danemark, Pays-Bas, Suède, Bulgarie).

## *2 - La progression de l'Islam en Europe.*

### *2.1 - La tendance islamiste.*

On qualifie « d'islamistes » - mais le terme est contesté par les principaux concernés - les mouvements qui font de l'islam le point central de leur action politique. La tendance islamiste, chez les musulmans, désigne en général les groupes et mouvements qui, dans plusieurs pays, cherchent à établir, ouvertement ou clandestinement, un gouvernement ou un État islamique. Cet objectif se justifie par le fait qu'un gouvernement islamique appliquerait vraisemblablement certaines, sinon la plupart, des lois et règles de l'islam (la charia) qui ont trait, entre autres, à l'habillement, aux relations entre les sexes, à l'interdiction de l'alcool et des jeux d'argent, aux châtiments propres à des crimes précis et aux restrictions imposées aux opérations bancaires et aux prêts à intérêt. Les citoyens d'un tel État islamique pourraient alors vivre en plein accord avec les exigences de leur foi ; il leur serait plus facile de s'épanouir spirituellement et il y aurait moins d'obstacles à leur salut. Les musulmans concernés auraient en outre davantage voix au chapitre dans leurs propres affaires et pourraient plus facilement protéger leurs intérêts dans leurs relations avec les étrangers.

Les « islamistes » font une large place, d'une part, à la nécessité d'un renouveau spirituel individuel par la réaffirmation des prescriptions morales et éthiques de leur foi et, d'autre part, à la nécessité de revitaliser la communauté en général, la collectivité musulmane dans son contexte physique et politique. Au siècle dernier, d'éminents penseurs et activistes islamistes ont attaché de l'importance à l'axe interne et spirituel du réveil, alors que d'autres préconisaient la prise de mesures ou de lignes de conduite précises pour améliorer la condition sociale et politique des musulmans en général. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, un des activistes les plus francs a été Jamal al-Din al-Afghani, un penseur et orateur qui a prêché le panislamisme et l'anti-impérialisme, principalement dans les territoires musulmans sunnites d'Inde, d'Égypte et de Turquie, comme les moyens les plus efficaces de modifier la situation des musulmans du Moyen-Orient à son époque. D'autres représentants du mouvement et du message islamistes qui ont eu du succès préconisaient la réforme des dimensions internes et externes de la vie des musulmans.

Si les adeptes de l'islam sont exhortés à s'intéresser à leur relation avec Allah ainsi qu'à leurs relations les uns avec les autres et avec les étrangers, les islamistes soutiennent que les musulmans négligent en général le deuxième volet de leurs responsabilités de croyants, notamment dans le domaine de la politique et de leurs relations avec les non-musulmans. Le prototype de

gouvernement islamique est le système mis en place dans l'Arabie du VII<sup>ème</sup> siècle par le prophète Mahomet, avant sa mort en 632, et peut-être certaines des structures qui sont venues ensuite, habituellement appelées « califat ». Depuis l'abolition, en 1924, du califat ottoman, dernier des gouvernements islamiques multinationaux, la majorité des musulmans du Moyen-Orient sont gouvernés soit par des chefs tribaux, féodaux ou monarchiques traditionnels, soit par des élites modernisées et, au moins en partie, laïcisées. Selon les islamistes, ces élites et la majorité de ces chefs sont plus attentifs aux intérêts des forces et des pouvoirs extérieurs, pour la plupart non musulmans, et pas assez sensibilisés aux besoins réels de leurs sujets musulmans. Ils doivent donc être remplacés par des représentants qui connaissent mieux le mode de gouvernement islamique et qui sont davantage susceptibles de permettre à la population majoritaire de vivre en conformité plus étroite avec les règles de l'islam.

## **2.2 - Les grands pôles mondiaux du fondamentalisme islamique.**

Au Moyen-Orient, la plupart des groupes islamistes poursuivent un objectif commun, à savoir la création d'une société vraiment islamique dans laquelle ils pourront vivre sous un régime guidé par les règles de leur foi, telles que le codifie la loi islamique.

### **2.2.1 - L'organisation des Frères musulmans.**

L'organisation des Frères musulmans (fondée en Egypte en 1928) représente un des plus importants pôles islamistes et le mouvement le plus ancien et le plus représentatif de l'islamisme sunnite. Sa doctrine s'organise autour du dogme central du «tawhid», (unicité de Dieu), la fusion absolue du religieux et du politique, «noyau dur» de l'idéologie islamiste. L'organisation continue d'exister sous la forme d'une opposition clandestine en Egypte, où elle oscille entre l'opposition violente contre le pouvoir et la collaboration avec lui, et dans de nombreux pays musulmans, poursuivant son but d'instaurer des Etats islamiques par les voies électorales, lorsque cela est possible, mais souvent aussi par le biais de la violence politique. Relativement bien structurée, quoique très décentralisée et à l'origine de nombreuses scissions aujourd'hui totalement autonomes, l'organisation est implantée partout. En premier lieu en Egypte, en Jordanie (la branche jordanienne a été implantée à Amman dès 1936 et dans la clandestinité), en Algérie, au Soudan et au Koweït. Elle porte parfois une autre appellation, comme le Hamas en Palestine et en Algérie, le Front national islamique au Soudan, le Mouvement de tendance islamiste en Tunisie, ou encore le groupe Justice et Bienfaisance au Maroc. Les Frères musulmans sont représentés dans chaque pays européen et au niveau continental à travers de grandes organisations : Union des

organisations islamiques de France (UOIF), Union des communautés et organisations islamiques d'Italie (UCOII), Union des organisations islamiques d'Europe (UOIE), etc. En août 1995, le Guide suprême des Frères Musulmanes Moustapha Machhour, reconnaît pour la première fois dans l'histoire de la confrérie l'existence d'une organisation internationale : « nous avons des branches à l'étranger, à Londres, en Allemagne et ailleurs en Europe. Chacun des militants, des Frères ayant quitté l'Egypte a formé une branche dans les pays d'accueil et a des contacts avec l'organisation centrale. »

Nous trouvons aussi le Pôle chiite-iranien dont l'action en matière de prosélytisme et d'instrumentalisation des communautés immigrées musulmanes demeure assez modeste en Europe de l'Ouest. En Europe de l'Est, en revanche, le régime des mollahs s'est fortement investi dans l'embrigadement, l'aide militaire et le soutien financier aux islamistes bosniaques et aux Albanais du Kosovo. Parmi les organes de propagation de la révolution islamique iranienne, deux structures internationales ont joué un rôle considérable dans le monde : le Hezbollah et les commandos Al-Qods.

### **2.2.2 - Les wahhabites saoudiens.**

Un pôle encore plus important est représenté par les wahhabites saoudiens. Le wahhabisme tire son nom de son fondateur, Mohammad Ibn Abdel Wahhab (1720-1792). Il s'inspire de l'école néo-hanbalite d'Ibn Taymiyya et représente un courant traditionnel qui se distingue par sa lecture littérale de l'Islam et par son aspect rigoriste et puritain. Pour retrouver l'Islam des pieux précurseurs, Abdel Wahhab propose de remplacer les coutumes barbares et « impies » par l'application intégrale de la charia. Tenant d'un Islam puritain et radical, il abolit toutes les croyances susceptibles de rappeler le polythéisme et l'idolâtrie, et réclame d'importantes réformes au sein d'un Islam jugé impur car ayant conservé certains rites pré-islamiques. Ce courant revendique en effet une interprétation littérale du Coran ; il condamne également toute innovation par rapport à l'enseignement originel de l'Islam (Coran et hadith). Il rejette toute forme de modernité sociale : l'Etat doit fonctionner exclusivement selon la loi religieuse.

S'il n'y a pas, en Islam, d'Eglise universelle hiérarchisée et pyramidale comme le Vatican, il existe bien, en Arabie Saoudite, un véritable pôle nodal doté de moyens financiers sans commune mesure avec ceux du Saint-Siège. Les wahhabites saoudiens contrôlent en effet les Lieux saints de l'Islam, La Mecque et Médine, dont le pèlerinage constitue l'un des cinq piliers de l'Islam. Ils ne cachent pas leur souhait de rétablir un grand Etat commun à tous les musulmans du monde, dirigé par le seul régime réellement indépendant : l'Arabie Saoudite. Mais ils gèrent aussi une véritable

Eglise universelle de l'islam. Plusieurs organisations placées sous le contrôle direct de ce pôle disposent de cette considérable manne financière. Il s'agit notamment du Congrès du monde musulman, de la Ligue islamique mondiale, de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), de l'Organisation internationale d'aide islamique, de l'Assemblée mondiale de la jeunesse islamique et d'une multitude d'autres associations caritatives et religieuses. Grâce au contrôle de ces principaux instruments de propagation de l'islam, Riyad est parvenue, ces trente dernières années, à favoriser une véritable « wahhabisation » du monde musulman. En Europe, la plupart de ces structures concentrent leurs efforts sur la réalisation de projets de mosquées et centres islamiques imposants, notamment à Londres et à Rome. La stratégie de pénétration des wahhabites est double. Il s'agit d'abord d'instrumentaliser les communautés musulmanes issues de l'immigration, et tenter ainsi d'empêcher leur intégration aux mœurs et coutumes des sociétés d'accueil afin d'éviter à tout prix leur « désislamisation ». Il s'agit ensuite d'utiliser ces minorités comme relais de propagation de l'islam, dont le but est d'élargir progressivement la oumma au gré des conversions. A ce propos on peut citer quelques passages significatifs de la revue L'Islam aujourd'hui, émanation de l'OCI : «Le succès d'une minorité musulmane est de devenir un jour une majorité. Ce phénomène se fait par un effet d'assimilation réciproque entre la majorité non islamique et la minorité islamique, la majorité acceptant petit à petit la morale et la religion islamiques et finissant par s'identifier à l'islam [...]. Le but est d'établir un plan commun des pays musulmans qui aiderait chaque minorité musulmane à établir les conditions nécessaires à lui donner une dynamique de minorité réussie. Plus ces communautés seront fortes et acceptées dans leur pays, plus elles défendront les intérêts du monde musulman»<sup>4</sup>

### **2.3 - Les stratégies des grands pôles de l'Islam.**

Afin de maintenir dans l'islam orthodoxe les musulmans ayant quitté le dar-al-islam, les grands pôles de l'islamisme escomptent dans un premier temps encadrer et instrumentaliser les communautés musulmanes issues de l'immigration dont on doit empêcher à tout prix l'intégration aux mœurs impies du dar-al-harb. Pour justifier leur dessein communautariste, ces pôles islamistes ont élaboré, de manière plus ou moins concertée, des revendications communautaires et confessionnelles qui s'expriment fort habilement au nom des mêmes valeurs pluralistes des sociétés d'accueil pourtant directement combattues par l'idéologie islamiste.

---

<sup>4</sup> L'Islam aujourd'hui – revue franco-arabe-anglais, publiée par l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, émanation de l'OCI - n°1, avril 1983.

### **2.3.1 - Les principales revendications.**

Largement inspirées par les consignes des dites organisations, ces revendications sont globalement les suivantes :

- L'Etat d'accueil et les employeurs devraient déclarer jours fériés les deux principales fêtes islamiques : le Fitr, qui marque la fin du jeûne du ramadam, l'Ahda, jour du sacrifice pendant le pèlerinage à la Mecque. Une demi-journée serait également chômée le vendredi.
- Les travailleurs musulmans devraient avoir la possibilité de faire les deux ou trois prières quotidiennes pendant les heures travaillées sans que ces interruptions impliquent des retenues de salaire.
- L'enseignement religieux pourrait être introduit dans le cadre de l'Education national ou d'écoles privées sous contrat. Parallèlement, les organisations islamiques réclament le droit de créer des écoles libres islamiques entièrement privées, ainsi qu'une généralisation des aumôneries et lieux de prière islamiques dans les lieux publics et les prisons. Parmi les revendications en matière scolaire : la lutte contre la mixité, la demande de dispense de certains cours pour les filles, l'exclusion d'ouvrage « offensant l'islam » et le droit de porter le voile dans les lieux publics.
- Reconnaissance des règles islamiques en matière de statut personnel : mariage musulman, répudiation, polygamie, héritage (inéquitable pour les femmes), cimetières ou carrés musulmans séparés.
- Remise en question progressive de la laïcité des Etats.
- Reconnaissance institutionnelle et fiscale de l'islam par les Etats d'accueil.
- Création, à terme, de partis politiques islamiques visant à défendre les intérêts des communautés musulmanes.

Si certaines de ces revendications ne posent pas de problème majeur et apparaissent comme parfaitement légitimes en vertu des libertés et du droit élémentaire à pratiquer la religion musulmane dans toute société pluraliste, d'autres, propres à la nature totalitaire et théocratique de l'islamisme, sont en flagrante opposition avec les valeurs fondamentales des démocraties occidentales.

### **2.3.2 - Quelques sporadiques contre-offensives.**

Le stratagème utilisé par ces pôles consiste à faire naître un sentiment de culpabilité au sein des sociétés d'accueil, mais également un véritable climat d'autocensure obtenu aux termes des campagnes d'intimidation et de revendications victimaires. Les exemples ne manquent pas.

Le cardinal archevêque de Boulogne, Mgr Biffi, qui est l'un des grands prélats "papables" actuels, avait voulu souligner l'incompatibilité de certains aspects de la culture et de la religion musulmane avec la culture catholique et les mœurs des sociétés démocratiques occidentales. Il a, à plusieurs reprises, préconisé une approche moins idéaliste dans les relations entre l'Eglise catholique et l'Islam et pour cette approche il a été sujet à d'intenses polémiques en Italie.

Récidivant à maintes reprises dans le cadre d'une vaste polémique nationale sur l'immigration, Mgr Biffi avait notamment osé dire : «Pas de concessions tant qu'ils n'accepteront pas le principe de réciprocité [...]. Les musulmans doivent respecter nos règles, surtout, l'Etat doit préserver la physionomie chrétienne de la nation. [...] Ils ont un droit de la famille incompatible avec le nôtre, une conception de la femme très éloignée de la nôtre, jusqu'à pratiquer la polygamie. Ils ont surtout une vision intégriste de la vie publique, si bien que l'identification absolue entre religion et politique fait indubitablement partie de la foi à laquelle ils ne peuvent pas renoncer.»

Mais celui qui souleva le plus violent scandale fut Silvio Berlusconi, lequel reçut les foudres non seulement de la quasi-totalité des associations islamiques d'Europe, mais également des grandes organisations internationales arabo-musulmanes dont la Ligue arabe, l'OCI et la Ligue islamique mondiale. Le président du Conseil italien avait déclaré, le 26 septembre 2001, lors d'une conférence de presse à Berlin, réagissant à la catastrophe du 11 septembre : «On ne peut pas mettre sur le même plan toutes les civilisations. Nous devrions être conscients de la supériorité de notre civilisation, [...] faite de principe et de valeurs, qui a apporté à tous les pays qui l'ont adoptée une large prospérité et qui garantit le respect des droits de l'homme et des libertés religieuses.» Loin de toute forme de «racisme» ou de haine antimusulmane, le Cavaliere avait précisé que ces mêmes valeurs s'adressaient à tous, qu'elles avaient déjà conquis «le monde communiste et une partie du monde islamique.» En fait, Berlusconi avait osé rompre tabou de la culpabilité et de la repentance occidentale et il s'était mis à dos les milieux de gauche italienne et européenne.

Pour parvenir à leurs fins et mobiliser le plus efficacement les musulmans et les médias, les propagandistes de l'islamisme développent l'idée centrale selon laquelle les sociétés européennes seraient "islamophobes", brimeraient les communautés musulmanes immigrées, développant une sorte de "racisme anti-islamique". En vertu de cette stratégie victimaire, les islamistes expliquent que "l'islamophobie" quasi congénitale des sociétés d'accueil s'exprimerait principalement par le

refus de reconnaître le culte islamique ou les signes extérieurs de liberté religieuse comme le voile. Contrairement à une opinion couramment répandue, les différentes “affaires du voile” ou autres scandales comme l’affaire des Versets sataniques menés simultanément dans plusieurs Etats européens ne sont pas nés à partir du mecontentement spontané d’immigrés musulmans soudainement réunis en véritables syndicats de l’indignation et s’improvisant dans le rôle de croyants zélés prêts à sacrifier leurs intérêts et leur image pour défendre une fatwa de l’ayatollah Khomeyni ou les consignes des Frères musulmans. La réalité est bien moins spontanée. Car il y a à peine vingt-cinq ans, avant que les grands pôles du fondamentalisme islamique n’aient réussi à prendre le contrôle des principales organisations islamiques d’Occident, et donc à instrumentaliser les minorités musulmanes, celles-ci étaient alors bien plus préoccupées par leur situation familiale et professionnelle que par les lointains casus belli fondamentalistes montés en épingle par les islamistes pour déclencher des épreuves de force et provoquer chez les musulmans un sentiment de persécution face à une supposée “islamophobie” occidentale.

Apparemment concurrents, parfois radicalement antagonistes, les pôles mondiaux du fondamentalisme islamique agissent toutefois de concert à l’occasion de campagnes de mobilisation et de scandales médiatiques destinés à impressionner l’opinion publique et les responsables politiques. Bref, perpétrer de véritables coups d’Etats médiatiques afin de franchir de nouvelles étapes dans le programme de prise de contrôle des communautés musulmanes. Ces stratégies d’épreuves de force et de provocation remportent à chaque fois un succès immédiat : division et campagnes d’autoculpabilisation repentance au sein des démocraties d’accueil qui redoublent de concessions, professions de foi islamophiles afin de tenter de calmer les troubles et de lever les accusations de “racisme”.

#### ***2.4 - Les plus récurrents casus belli.***

En France comme en Italie, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, ou en Belgique, les grandes pôles de réislamisation ont coordonné leurs efforts pour appeler partout aux manifestations en faveur du port du voile dans les lieux publics, ou au boycott d’enseignements jugés “impies” – gymnastique, certains auteurs “blasphématoires” tels Albert Londres, Dante Aligheri, Victor Hugo ou Voltaire.

Exemple de stratégie de mobilisation, la manifestation organisée à Turin, le 30 octobre 1999, en faveur du port du voile dans les lieux publics et sur les photos d’identité: “La préfecture n’accepte pas les photos d’identité des femmes portant le foulard, le hijab qui couvre les cheveux, fermé

sous le menton. Pour nous, c'est une offense: nous ne pouvons pas renoncer à un symbole de notre foi", expliquait l'une des participantes voilée de la manifestation.

Partout où se développent ces communautés musulmanes qu'ils escomptent instrumentaliser et sensibiliser, les grands pôles du fondamentalisme islamique multiplient les offensives. Les mêmes filles qui font régulièrement parler d'elles lors des différentes affaires du foulard réclament en même temps le boycott des cours d'éducation sexuelle, de gymnastique ou de biologie, et refusent d'étudier certains auteurs. Les lectures, œuvres d'art ou autres enseignements "antiislamiques" en général sont de plus en plus les cibles des islamistes. Les démocraties ont cédé sur le foulard. Elles devront un jour céder à d'autres exigences communautaires et confessionnelles.

#### **2.4.1 - Les cas italiens.**

Aussi est-ce conformément à cette logique de spirale des revendications que, en Italie, la puissante Union des organisations islamiques d'Italie (UOII) a fait la demande d'interdiction de *La Divina Commedia* de Dante dans les lycées et les universités l'un de ses principaux chevaux de bataille. Pourquoi? Parce que la façon dont est traité Mahomet par Dante, qui consigne le prophète musulman comme hérétique dans le septième enfer, constituerait un "blasphème" inacceptable, un véritable *casus belli*.

Mieux, au centre d'une véritable polémique nationale, l'extrémiste président de l'Union des Italiens musulmans Adel Smith a exigé, au nom des musulmans d'Italie "offensés", que la fresque médiévale *Le Jugement dernier* de Giovanni da Modena – un Mahomet dénudé, représenté en Enfer avec un serpent autour de son corps et un démon à ses côtés, comme l'avait décrit Dante – soit retiré des murs de la cathédrale San Petronio. Dans une lettre envoyée au Pape Jean Paul II et au cardinal de Bologne, le président de l'UMI déclarait: "L'offense envers l'Islam est aussi grave que celle perpétrée par les Versets sataniques de Salman Rushdie." Don Oreste Leonardi, le sacristain de la cathédrale de Bologne, précisa pourtant que cette fresque gothique, réalisée en 1415, était presque invisible tant elle était minuscule, et qu'elle constituait "l'un des plus précieux trésors de Bologne, reproduisant tout simplement la vision que l'on avait de l'Enfer au Moyen Âge".

Encore Adel Smith, lors de l'émission *Porta a Porta* de novembre 2002 sur la RAI, a réclamé "le retrait des crucifix de tous les lieux publics, symboles de la religion idolâtre polythéiste offensant les enfants musulmans dans les écoles". Ainsi Smith a lancé une vaste campagne visant à interdire *La Rabbia e l'Orgoglio*, le livre de la célèbre éditorialiste italienne Oriana Fallaci, qui a reçu depuis des menaces de mort.

#### **2.4.2 - L'affaire Rushdie.**

Mais l'affaire plus éclatant reste l'affair des Versets sataniques de Rushdie. En Europe, le coup d'envoi fut donné en Grande-Bretagne par l'organisation islamiste indo-pakistanaise Jamiat-i-islami, via notamment l'UK Islamic Mission, et la Fondation islamique de Leicester. Manifestation exemplaire de l'existence d'une véritable stratégie de conquête commune aux différents pôles du totalitarisme islamiste, toutes les mouvances coopéreront entre elles pour faire pression sur les opinions publiques et sur les gouvernements et renforceront, en vertu d'une stratégie victimaire hautement médiatisée, la cohésion des musulmans expatriés.

En fait, l'affaire Rushdie sera, du point de vue de la stratégie de conquête des organisations islamistes, un succès éclatant dans la mesure où les protagonistes de cet événement hautement médiatisé parviendront à déclencher chez une forte proportion de musulmans anglais une réaction de solidarité face à "l'islamophobie" supposée des autochtones britanniques "chrétiens".

#### **2.5 - L'ouverture et la fragilité des démocraties occidentales.**

Les événements récents confirment que les sociétés démocratiques occidentales sont des entités vulnérables, faciles à infiltrer car elles sont ouvertes et pluralistes. Ce pluralisme, expression noble de civilisation et de progrès culturel, est aussi source de grande vulnérabilité. Les démocraties occidentales sont menacées dans leur existence même. Elles sont vulnérables à plusieurs niveaux: géopolitique, intellectuel et spirituel.

Du point de vue géopolitique, l'Occident, pour affaiblir l'Empire communiste et pour contenter ses alliées pétroliers fondamentalistes, a joué à fond la carte islamiste pendant toute la guerre froide, puis partiellement pendant les guerres d'ex-jougoslavie ou dans d'autres points du monde, ceci jusqu'au choc du 11 septembre, que d'aucuns ont identifié comme une rupture géopolitique radicale. En vertu d'une diplomatie cynique fondée sur le court terme et la compromission (dépendance pétrolière, alliance avec l'islamisme contre la Russie), les capitales occidentales ont armé, financé, puis encouragé les mouvements islamo-terroristes anti-occidentaux qui ont fini par se retourner contre elles. Elles n'ont cessé d'accueillir au cours des trente dernières années, au titre de l'asile politique et au nom des droits de l'homme, la plupart des leaders islamiques condamnés et recherchés dans leurs propres pays par des régimes paradoxalement plus anti-islamistes que les Etats occidentaux. "Les pays européens continuent à offrir l'hospitalité aux terroristes qui, depuis que l'URSS a été dissoute, ont trouvé refuge chez vous. Ces terroristes [...] reçoivent de nombreux fonds, vivent en paix et en liberté dans ces pays.", avertissait le Président égyptien

Moubarak<sup>5</sup> Résultat, après un demi-siècle de stratégie pro-islamiste et de libre prosélytisme islamiste en Occident, la nouvelle génération de terroristes est désormais recrutée au sein même des démocraties occidentales. Depuis le 11 septembre, on nous assure que l'époque de l'alliance entre l'Occident démocratique et l'obscurantisme islamo-totalitaire est définitivement révolue. La réalité est nettement plus nuancée, hélas. Car, si l'on constate une remise en cause radicale de cette stratégie suicidaire dans certains domaines, la dépendance islamo-pétrolière qui lie les nations européennes et les Etats-Unis aux pétromonarchies islamistes du Golfe est toujours un fait, une grossière épine imbibée d'huile noire plantée «dans le pied d'argil» du système capitaliste occidental. Epine qui compromet en elle-même toute lutte efficace contre les véritables “coupables idéologiques” du 11 septembre.

Mais les faiblesses et les dérives possibles des démocraties pluralistes sont encore plus inquiétantes si l'on pense à la tendance actuelle du citoyen occidental de moins en moins intéressé au bien commun et au fonctionnement de sa propre démocratie. L'individualisme moderne et la passion de l'égalité amènent à «l'abandon» de la société à elle-même et au déclin du sens politique. On peut dès lors, et l'on doit même, sacrifier les nécessaires dépenses militaires tout comme l'on se doit de ne plus parler de défense nationale, de «menaces», notions devenues ringardes et sans intérêt en tant qu'inhérentes à la chose publique. Dominées par les seuls intérêts économiques, paralysées par la désaffection générale pour les affaires publiques les démocraties occidentales cessent de la sorte d'être en mesure de se défendre face aux attaques extérieures, mais surtout elles subissent des essais constants de remise en question des valeurs fondatrices. Le risque que quelques-uns puissent profiter de cette opportunité et de ce vide est ainsi évident qu'inquiétant.

---

<sup>5</sup> “Moubarak avertit l'Europe: attention à la menace islamique”, entretien accordé à La Repubblica, 18 février 2001.

## CONCLUSION

L'étude de la présence musulmane en Europe occidentale amène certainement à constater combien cette présence est définitive et combien les musulmans européens ont commencé leur entrée progressive, non seulement au sein des populations, mais également dans les institutions et, plus généralement, dans l'espace des sociétés européennes.

Arrivée en Europe par le biais des dernières migrations, l'Islam d'Europe a fortement avancé et de manière inégale selon les pays. Bien que les musulmans conservent des liens avec leurs pays d'origine, les acteurs de l'Islam, sur la scène européenne, se définissent de plus en plus par leur appartenance aux pays et aux villes d'Europe. A ce propos il faut souligner le rôle déterminant que les nouvelles générations d'immigrés ont joué dans l'évolution des mentalités à l'intérieur des différentes communautés musulmanes en Europe. Surtout les années 80 et 90 ont vu grandir la conscience de la nécessité d'un renouveau de la pensée islamique en Occident.

Ce processus d'établissement n'est pas achevé et commence à peine à se stabiliser. En outre, il ne faut pas oublier que, bien que les musulmans issus de l'immigration évoluent dans des pays sécularisés de longue date et qu'une partie d'entre eux soit déjà naturalisée, leur situation économique, sociale et culturelle les rend aujourd'hui plus sensibles à la propagande fondamentaliste. Celle-ci pousse une minorité d'entre eux à revendiquer des signes d'identité spécifiques et à soutenir des revendications qui sont parfois en opposition avec les valeurs fondamentales des démocraties occidentales.

C'est dire l'urgence d'un effort important de l'Europe qui doit être capable d'une part d'établir des modèles d'intégration efficace et durable et d'autre part d'exiger plus de réciprocité en termes de tolérance et de liberté d'expression religieuse. En effet, toute perception simplificatrice du problème empêche une solution définitive de la question et favorise l'activité et l'offensive des grands pôles du fondamentalisme.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- CHAMPION Françoise, Entre laïcisation et sécularisation des rapports Eglise – Etat dans l'Europe communautaire, Le Débat Gallimard, Paris, 1993.
- BAUBEROT Jean, Religions et laïcité dans l'Europe des douze, Syros, Paris, 1994.
- BURGAT François, Face à l'islamisme, Ed. La Découverte, 1995.
- TOSCANE Luiza, L'islam : un autre nationalisme?, Ed. L'Harmattan, 1995.
- HUNTINGTON Samuel P., Le choc des civilisations, Ed. Odile Jacob, 1997.
- KHOSROKHAVAR F., L'Islam des jeunes, Flammarion, Paris, 1997.
- WAARDENBURG Jacques, Islam et Occident face à face, Ed. Labor et Fides, 1998.
- BOYER Alain, L'Islam en France, Presse Universitaire de France, Paris, 1998.
- CHARFI Mohamed, Islam et liberté, Albin Michel, Paris, 1998.
- RAMADAM Tariq, Etre musulman européen, Ed. Tawhid, Lyon, 1999.
- HAGUENEAU-MOIZARD Catherine, Etats et Religions en Europe, Presse Universitaire de Grenoble, Grenoble, 2000.
- KEPEL Gilles, Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme, Ed. Gallimard, 2000.
- CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire, Ed. Ellipses, 2001.
- DASSETTO Felice, MARECHAL Brigitte, NIELSEN Jorgen, Convergences musulmanes : aspect contemporaines de l'Islam dans l'Europe élargie, L'Harmattan, 2001.
- LEVEAU Remy, MOSHEN-FINAN Khadja et WITHOL de WENDEN Catherine (dir.), L'islam en France et en Allemagne, la documentation française, Paris, 2001.
- DEL VALLE Alexandre, Le totalitarisme islamiste à l'assaut des démocraties, Editions des Syrtes, Paris, 2002.

## Revues

Géopolitique, Islam, pouvoir et état, Août 1993, n°42, Presse Universitaire de France.

Le Monde diplomatique, L'Islam d'Europe sort de l'isolement, Avril 1998.

## Articles

POTEL Jean-Yves, « Enjeux et risques d'une Union européenne élargie », Le Monde diplomatique, février 1999, p.8 et 9.

BISTOLFI Robert, « L'Islam et la cité, l'Islam dans la cité », Confluences Méditerranée, N°33 Printemps 2000.

CESARI Jocelyne, « Intégration et statut des religions – Islam américain, islam européen », Le Monde diplomatique, avril 2001, p.31.

DEL VALLE Alexandre, « Existe-t-il un Islam modéré ? », Conscience Politique, 2002.

LAHOURI Bisma, THIOLAY Boris, « L'argent de l'Islam en France », L'Express, novembre 2002.

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	1
1 - LA CONDITION DES MUSULMANS AU SEIN DES PAYS EUROPEENS.....	3
1.1 - La minorité musulmane.....	3
1.1.1 - Insertion, assimilation et intégration.....	3
1.1.1.1 Insertion.....	4
1.1.1.2 Assimilation.....	4
1.1.1.3 Intégration.....	4
1.1.2 - Appartenances et pratiques.....	5
1.1.2.1 Les appartenances des musulmans.....	7
1.1.2.2 Les changements de l'appartenance.....	8
1.1.2.3 Les pratiques.....	9
1.2 - Les principales caractéristiques de cette minorité.....	10
1.2.1 - Le facteur démographique.....	10
1.2.2 - Le facteur religieux.....	11
1.2.2.1 La position du Vatican.....	12
1.2.2.2 L'islamisation de l'Europe.....	14
1.2.3 - La question économique.....	15
1.2.3.1 La situation en France.....	16
1.2.3.2 Le marché du travail.....	18
1.2.4 - La question sociale.....	19
1.2.4.1 La participation politique.....	19
1.2.4.2 Le droit de vote.....	20
1.2.4.3 La scolarité.....	21
2 - LA PROGRESSION DE L'ISLAM EN EUROPE.....	22
2.1 - La tendance islamiste.....	22
2.2 - Les grands pôles mondiaux du fondamentalisme islamique.....	23
2.2.1 - L'organisation des Frères musulmans.....	23
2.2.2 - Les wahhabites saoudiens.....	24

2.3 - Les stratégies des grands pôles de l’Islam.....	25
2.3.1 - Les principales revendications. ....	26
2.3.2 - Quelques sporadiques contre-offensives.....	27
2.4 - Les plus récurrents casus belli. ....	28
2.4.1 - Les cas italiens. ....	29
2.4.2 - L’affaire Rushdie. ....	30
2.5 - L’ouverture et la fragilité des démocraties occidentales.....	30
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE	33